



<http://lapolysonnerie.f>

A CONSERVER
PAR
L'ADHERENT

REGLEMENT INTERIEUR

1. Les élèves de la Poly'Sonnerie sont sous la responsabilité des enseignants uniquement pendant la durée des cours. De ce fait, les parents ou accompagnateurs sont responsables des enfants en dehors de la salle de cours.
2. A partir de l'inscription, en vue d'un enseignement de qualité, et parce qu'il s'agit d'un projet pédagogique basé sur la pratique collective, l'élève s'engage à venir à **tous les cours jusqu'à la fin de l'année, en respectant les horaires.**
3. **En cas d'absence de l'élève**, au cours ou aux concerts, il est demandé de **prévenir à chaque fois l'enseignant concerné**, même au dernier moment. En effet, la séance prévue peut se voir totalement modifiée si un élève du groupe manque à l'appel.
4. L'équipe enseignante s'engage à prévenir les élèves en cas d'absence selon des modalités à préciser au sein de chaque cours.

Le bureau et l'équipe enseignante.